

COMMENT SE DERoule LE BILAN DE COMPETENCES ?

Le bilan de compétences mis en œuvre par EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL est réalisé conformément aux dispositions légales en vigueur Article L6313-4 du Code du Travail

Objectifs

- Analyser vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et vos motivations ;
- Définir votre projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- Utiliser vos atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

A l'issue du bilan de compétences, vous serez capable de :

- Construire un projet professionnel dont vous aurez vérifié la pertinence
- Elaborer un ou plusieurs projets alternatifs
- Recenser les conditions et les moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels
- Mieux communiquer sur vos compétences

Durée et type de formation

- Le bilan de compétences s'inscrit dans le temps afin de favoriser une démarche progressive et rigoureuse, il favorise réflexion et maturation.
- Nombre d'heures de formation : 24 heures maximum. Ces heures se répartissent sur plusieurs semaines en fonction de vos disponibilités.
- Formation en présentiel, à distance ou mixte
- Sur votre temps de travail ou en dehors. S'il se fait sur le temps de travail, il vous faudra demander une autorisation d'absence à votre employeur

Délais d'accès au bilan de compétences

Egolinea Orientation Conseil s'engage à vous recevoir dans les 15 jours qui suivent votre prise de contact et vous remettra un devis avec une proposition de planning.

Le bilan de compétences commencera à la date convenue entre vous et le consultant ou votre employeur (si le bilan se fait sur le temps de travail). Vous avez un délais de 15 jours de rétractation avant la date de démarrage du bilan.

Contenu du bilan de compétences

Un rendez-vous d'information préalable sans engagement vous permet de rencontrer le consultant qui vous accompagnera tout au long du bilan et d'adapter le programme à vos besoins et vos attentes.

Un devis et un programme vous sera remis lors de cet entretien.

La démarche comporte trois grandes phases :

1. PHASE PRELIMINAIRE

Il s'agit d'analyser votre demande et votre besoin

De déterminer le format le plus adapté à votre situation et à votre besoin

De définir avec le consultant les modalités de déroulement du bilan

D'adapter le bilan en termes organisationnels, matériels et pédagogiques pour les personnes en situation de handicap

2. PHASE D'INVESTIGATION : CONSTRUIRE UN PROJET PROFESSIONNEL DONT VOUS AUREZ VERIFIE LA PERTINENCE

Elle permet de soit de construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

BILAN PERSONNEL ET PROFESSIONNEL : mieux se connaître

- Retracer votre expérience professionnelle et personnelle
- Répertorier vos connaissances, vos aptitudes acquises tout au long de votre parcours.
- Formaliser et traduite vos expériences professionnelles et extra-professionnelles en compétences
- Traduire en métiers vos compétences
- Repérer vos acquis professionnels et vos points forts
- Déterminer vos traits de personnalité et vos valeurs
- Identifier vos capacités, vos motivations et centres d'intérêts
- Etudier votre projet de vie
- Fixer vos priorités

IDENTIFICATION ET EXPLORATION DES PISTES D'EVOLUTION POSSIBLES

- Formaliser vos compétences transférables et mobilisables
- Explorer les scénarios de réussite et la faisabilité des pistes d'évolution professionnelle
- Mieux connaître les métiers, les formations et les perspectives d'emploi
- Mesurer et évaluer l'adéquation profil et pistes d'orientation possibles
- Elaborer un projet principal et un ou plusieurs projets alternatifs

3. PHASE DE CONCLUSION

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de votre projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de votre projet.

4. GESTION DE VOS PROJETS A 6 MOIS

- Entretien conseil avec votre consultant référent
- Aménagement de votre projet si besoin

Tarifs

EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL vous proposera un devis adapté à vos besoins et vos attentes

Evaluation de la formation et nos résultats

Attentif à la qualité, EGOLINEA vous proposera d'évaluer la prestation par un questionnaire portant sur la satisfaction de la prestation de bilan, de la structure D'EGOLINEA et du déroulement du bilan à la fin de votre bilan de compétences et 6 mois après.

EGOLINEA Orientation Conseil vous propose un entretien conseil individuel ou par téléphone 6 mois après la fin de votre bilan. L'objectif est de faire un point précis par rapport aux actions menées après le bilan de compétences et de recenser les avancées et les freins par rapport au plan d'action défini par rapport au (x) projet(s) professionnel (s).

Contacts

Adresse mail : contact@egolinea.com

Mme DUHARD Directrice : 07 77 49 14 66